

Colombelles

Fermeture du collège. Une convention signée entre Colombelles et le Conseil départemental

LIBERTÉ | jeudi 31 mai 2018
467 mots



Les élus et le personnel administratif ont oeuvré de concert pour négocier pied à pied cette convention suite à la décision du Conseil Départemental de fermer le collège Henri Sellier.

Après la décision de son président et le vote du Conseil départemental de fermer le collège Henri-Sellier, et la fusion de son secteur avec celui du collège de Mondeville, la Ville de Colombelles a travaillé avec les services départementaux afin d'obtenir un certain nombre de garanties quant au devenir des collégiens de la commune. Pour son maire Marc Pottier, « **après de nombreuses discussions et d'après négociations, la Ville de Colombelles a obtenu de la part du Département la garantie d'aides, sur la scolarité des enfants, sur la prise en charge des coûts supplémentaires pour les familles, et sur la reconversion du foncier des 2 hectares du collège** ».

Conditions d'accueil. La capacité du nouveau collège de Mondeville est portée de 500 à 550 pour être en mesure d'accueillir tous les élèves des deux communes dans le souci de la qualité et de la réussite éducative des enfants. Il est demandé à la direction académique de maintenir à la rentrée 2018 les moyens pédagogiques renforcés inhérents au classement REP, et plaider pour leur maintien sur la durée nécessaire. Le tarif de restauration scolaire sera l'un des plus bas du département, et des aides sociales seront envisagées pour certaines familles. La carte d'abonnement au réseau de transport public des collégiens (qui s'élevait à 86 € pour 2018) sera prise en charge par la commune qui se fera rembourser par le Département avec une contribution supplémentaire.

Reconversion du site. Le Département va mobiliser son réseau d'ingénierie et ses administrations satellites pour permettre une reconversion rapide de l'emprise foncière du collège Sellier, notamment afin d'établir des diagnostics sur la déconstruction totale ou partielle

des bâtiments, la réaffectation du site et les aides à la reconstruction d'équipements publics structurants. Parmi les pistes évoquées, un pôle petite enfance, thématique au coeur des compétences à la fois de la commune et du département, et qui, même réalisé sur un autre foncier de la ville, bénéficierait quand même de l'accompagnement du département dans le cadre de cette convention. Pour Marc Pottier, « **cette clause permet d'accélérer les choses sans attendre les diagnostics car on doit voir des projets aboutir concrètement dès 2019** ».

Sectorisation. Une incertitude demeure sur la projection des chiffres de population et les simulations quant au nombre de collégiens susceptibles d'effectuer leur scolarité au nouveau collège de Mondeville. Le Département s'engage donc à y accueillir tous les collégiens de Colombelles à la rentrée 2018 et cela jusqu'à la rentrée 2022, et à ne privilégier aucune des deux communes concernées jusqu'en 2027 en cas de nécessité de resectorisation.